

Observation n°381 du 17/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Ce dossier n'est vraiment pas sérieux!

Avec une durée d'enquête publique réduite au maximum (18 jours!), des documents absolument clés qui ne sont pas mis à la disposition du public (Arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux, l'étude d'impact initiale, et les études complémentaires réalisées par Calidris en 2022), on a l'impression que tout a été fait pour masquer des réalités très gênantes pour le promoteur. Le public n'est donc pas correctement informé et ne peut contribuer avec l'ensemble des informations nécessaires pour bien appréhender tous les impacts.

Symptomatique des lacunes graves de ce dossier, on peut relever "l'oubli" de Calidris concernant la ZNIEFF type I de Doussay créée pour préserver l'habitat de l'outarde canepetière. Le promoteur d'ailleurs minimise systématiquement des impacts graves qui ont, eux, été relevés par la MRAe et la LPO.

Il y a un moment où il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles!

Cordialement,

Frederic Gauthey
Savigny sous Faye